

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : OU0030-01

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu l'avis du Département de l'Eure-et-Loir en date du 31/08/2021

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 23/05/2022

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain non bâti sis à ST PELLERIN tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte bleutée, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
28356	La Diane	C	317	1030
28356	La Diane	C	318	280
28356	La Diane	C	650	323
28356	La Diane	C	651	409
TOTAL				2042

ARTICLE 2

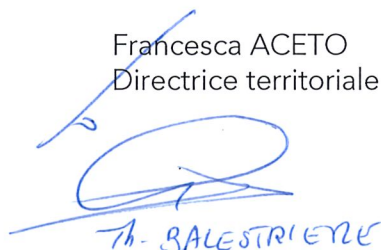
Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de l'Eure-et-Loir et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Eure et Loir.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Orléans, le 9/08/2022

Francesca ACETO
Directrice territoriale Centre – Val de Loire



Th. BALESTRIERE